

**Nombre de Membres :** L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept avril, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAMIAUX Fabrice, Maire.

En exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 14

**Date de Convocation**  
**14 avril 2026**

Présents Mesdames BEAUDET Thérèse, BLOMME Virginie, CASTELLE Brigitte, DEGOUY Lynda, DUVAL Aline, LAMOTE Natacha, WALRICK Camille,  
Messieurs LAMIAUX Fabrice, LEBRUN Alain, LEROY Stéphane, PIERMATTI Sébastien, REMÉRAND Régis, VERMEERSCH Francis.

Excusé Monsieur DUMAREY Guillaume (procuration à Monsieur REMÉRAND Régis).

Absent Monsieur VERHILLE Thomas.

Secrétaire Madame CASTELLE Brigitte est élue secrétaire.

**Délibération N° 17/2026**

**Objet de la délibération :**  
**Affectation du résultat de l'exercice 2025**

Le Maire indique que le Conseil doit statuer sur l'affectation des résultats à la clôture de l'exercice 2025.

Vu la délibération n° 16/2026 adoptant le compte financier unique pour l'année 2025,

La section d'investissement présente un déficit pour l'exercice 2025 de 224 269,84 €.  
Le résultat des exercices antérieurs de la section d'investissement présente un excédent de 7 103,99 €.  
Le besoin de financement de la section d'investissement atteint donc 217 165,85 €.

La section de fonctionnement présente un résultat excédentaire pour l'exercice 2025 de 67 796,89 € auquel il convient d'ajouter 1 066 715,74 € correspondant au résultat de l'exercice antérieur : le résultat à affecter est donc de 1 134 512,63 €.

Monsieur le Maire indique que l'article R 2221-48 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'excédent de fonctionnement soit affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

En conséquence, il propose à l'assemblée délibérante que le résultat de fonctionnement soit affecté pour 217 165,85 € en investissement.

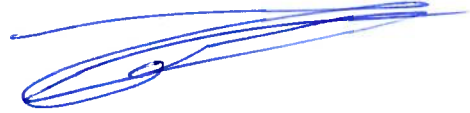
Après en avoir délibéré, et après avis de la Commission des Finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les inscriptions suivantes :

- \* 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » : 217 165,85 €,
- \* 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté (déficit) » : 217 165,85 €,
- \* 002 « résultat de fonctionnement reporté (excédent) » : 917 346,78 €.

Ainsi fait et délibéré en séance date que dessus.  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Fabrice LAMIAUX

La secrétaire de séance,  
Brigitte CASTELLE



Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-Préfecture de Dunkerque le 30 avril 2026 et publication du 30 avril 2026

